



Paris le 24 août 2010,

Communiqué commun tout PNT

## **Fin de secteur F 100: décision de la Cour d'Appel de RNS**

Suite à la décision de la Cour d'Appel de Rennes en date du 09 août, la Direction vient d'annuler l'appel d'offres CRJ 1000 clos récemment.

Tout d'abord, il faut savoir que la Cour a estimé qu'il ne lui appartenait pas de se prononcer sur le bien-fondé de la procédure mise en œuvre le 11 septembre notamment sur la réalité du motif économique invoqué, mais seulement de déterminer si la convention PNT doit être utilisée.

La Cour a estimé que la convention ne s'appliquait pas, mais pour une raison essentielle que l'on « oublie » de vous dire dans le mémo reçu par tous les PNT.

**Pour la Cour d'Appel de RNS, il n'y a pas 1 mais 2 secteurs à BRITAIR :  
1 secteur de moins de 85 sièges et 1 secteur de plus de 85 sièges !**

La Cour prend donc acte du fait que « l'outil » F100 dans le secteur de plus de 85 sièges est remplacé par « l'outil » CRJ 1000.

Cela va donc avoir des conséquences que la DOV oublie étrangement de nous rappeler, notamment en matière de promotions, affectations ou autres désignations d'Instructeurs, pour ne citer que ces exemples.

En réalité, nous voici revenu 18 mois en arrière et rien n'a changé. Rien ou presque car en envoyant la lettre aux PNT F100, BRITAIR leur a créé des droits en garantissant la fonction, la rémunération mais surtout la base d'affectation.

La justice a rappelé à BRITAIR qu'il y a actuellement 2 secteurs dans notre compagnie. Pour que cela change, il est nécessaire d'obtenir un accord avec les syndicats représentatifs du PNT.

Bien évidemment, compte tenu du rappel de la Cour d'Appel de RNS sur la notion de « secteur », le sujet est loin d'être clos.

Dernière minute (communication DOV lors du CE du 19 août):

la DOV va créer un poste de « Chef de Division » CRJ manageant 2 secteurs, un secteur CRJ 100/700 et un secteur CRJ 1000.

Bons vols

Les bureaux **UFPL BRITAIR et SNPL DB ALPA.**